


VILLE DE PERTUIS

AVIS d'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de la collectivité qui passe le marché :

Monsieur le Maire

 04.90.79.02.74

Hôtel de Ville

B.P. 37

84121 PERTUIS cedex

 04.90.79.21.79

Pouvoir adjudicateur : Ville de Pertuis.

Objet du contrat : Mission pour l'inventaire et le relevé des dispositifs publicitaires entrant dans le champ d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Procédure : marché à procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois

Variantes : non autorisées.

Options : oui

Modalités d'obtention du dossier : les dossiers sont à retirer à l'adresse suivante :

Service des Marchés Publics

 04.90.09.41.04

Centre Technique Municipal



service.marches.publics@mairie-pertuis.fr

Avenue de Verdun



04.90.79.45.75

B.P. 37

84121 PERTUIS cedex

Remise des offres :

Elles pourront être envoyées par la poste, sous pli recommandé avec avis de réception postal, ou par tout autre moyen permettant de donner une date certaine de réception, ou remise contre récépissé au Service des Marchés Publics, Centre Technique Municipal - avenue de Verdun – 84120 Pertuis.

Transmission par voie électronique : non autorisée.

Justificatifs et pièces à produire :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Les critères intervenant au moment de la sélection des candidatures sont :

- 1-Garanties et capacités techniques et financières
- 2-Références professionnelles

Les critères d'attribution sont définis dans le règlement de consultation.

Modalités de financement : le financement de cette opération est prévu sur le budget communal.

Mode de règlement : mandat administratif, paiement selon les règles de la comptabilité publique.

Délai de paiement : 30 jours.

Date limite de réception des offres : Vendredi 6 août 2010 à 14 heures


Durée de validité des offres : 120 jours


Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Toute décision pourra faire l'objet d'un recours : - conformément aux dispositions des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du code de justice administrative, avant la


conclusion du contrat - conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Des délais supplémentaires s'ajoutent à ce délai dans les cas spécifiquement prévus à l'article R421-7 du même code.

Renseignements complémentaires :

Service des Marchés Publics
Centre Technique Municipal
Madame VINAI ou Monsieur GUILMAIN
Avenue de Verdun
84121 PERTUIS Cedex

 04.90.09.41.04

 service.marches.publics@mairie-pertuis.fr

 04.90.79.45.75

Date d'envoi du présent avis : 19 juillet 2010